

blie dans ce pays, ce qui ne peut manquer de causer de graves embarras et inconvénients au public en circulation ou en voyage, et plus particulièrement dans les temples, les théâtres et lieux de réunion, et dans le but d'économiser l'espace de l'exposition universelle de Chicago et d'éviter ainsi au gouvernement fédéral et aux divers États d'être obligés d'accorder des crédits supplémentaires, il est décrété qu'il sera illégal pour qui que ce soit de vendre, prêter, donner ou fournir à n'importe quelle personne, dans l'État de New-York, des jupes à cerceaux, appelées vulgairement crinolines, et pour toute personne de porter les dites crinolines. En outre, les peines établies pour les délits ordinaires s'appliqueront aux contraventions à la présente loi."

Ces braves Américains ne doutent de rien! Quel autre pays se serait mis dans la tête de légiférer sur les toilettes des femmes?...

Il ne manque plus à l'État de New-York que d'interdire l'usage du corset, pour cause de santé. C'est pour le coup que les femmes de New-York seraient remarquables et remarquées entre toutes. Elles ne s'en porteraient pas plus mal pour cela.

L'autre jour, pour faire rejeter un *bill* par lequel les illettrés auraient été exclus des commissions d'écoles, le secrétaire provincial a déclaré qu'il y avait des municipalités dépourvues de personnes sachant lire et écrire.

C'est triste, c'est honteux. On peut le vanter, notre système d'instruction publique... il est beau, il est fructueux.

Et cependant, si quelqu'un élève la voix pour demander des réformes, on veut le lapider.

Il y a parmi nous des gens qui tiennent à laisser les Canadiens-Français dans l'ignorance. Ces gens ont peur; car, le jour où tout le peuple saura lire et comprendre ce qu'il lit, il y aura du bruit dans Landerneau, grande fauchée d'abus et de privilèges.

Des municipalités canadiennes-françaises où l'on ne peut trouver des commissaires d'écoles sachant lire et écrire!!! Et cela s'avoue en pleine chambre; et personne ne se lève pour demander une refonte immédiate de notre système scolaire....

On veut donc absolument donner raison à ceux qui nous regardent comme une race inférieure? — (*Le Monde.*)

M. le vicomte de Bouthillier-Chavigny a été élu maire de Saint-Mathias. Il a commencé par être simple propriétaire, puis il a été choisi comme conseiller municipal. Il est maire aujourd'hui, et sera, un de ces jours, député du comté de Rouville.

Où sera le bon "Max" ce jour-là?..... Encore rédacteur anonyme dans quelque journal à tout mettre, je suppose.

Le procureur général a soumis à la chambre son projet de loi relatif à la réorganisation judiciaire de la province de Québec. En voici les grandes lignes:

Pour les fins de la cour supérieure, la province comprendra deux divisions: Montréal et Québec, la première se subdivisant en 10 districts, et la seconde, en 5 districts.

Il y aura dix-juges résidant à Montréal et cinq résidant à Québec. Ces juges iront tenir les cours aux dates fixées par les règles de pratique, qu'ils seront autorisés

à faire eux-mêmes. La cour supérieure n'aura pas juridiction pour moins de \$400.

La cour de district sera comme suit: il sera nommé 26 juges de district, qui auront juridiction jusqu'à \$400 exclusivement, avec révision devant trois juges de la cour supérieure, mais sans appel.

Six de ces juges résideront dans la cité de Montréal et trois dans la cité de Québec. Les autres demeureront dans les autres districts de la province. Certains districts seront réunis en un seul pour les fins de la présente loi.

Les juges de district auront la juridiction criminelle exercée par les juges de sessions, les magistrats de district et les magistrats de police.

Pour les fins de l'administration de la justice criminelle, la province comprendra six divisions, chacune comprenant un certain nombre de districts. La cour ne siègera qu'au chef-lieu de chaque division.

Les six divisions seront: Montréal, Québec, Ottawa, Trois-Rivières, Saint-François et Rimouski. Les jurés seront ceux du district où est le chef-lieu de la division.

A Montréal et à Québec, la loi entrera en vigueur par proclamation.

Dans les autres divisions, elle entrera en vigueur à mesure qu'un juge de la cour supérieure mourra ou sera promu.

Il est de plus en plus question de la construction d'une morgue convenable en cette ville. La misérable bicoque qui sert actuellement de morgue doit faire honte à une ville de l'importance de Montréal.

Le *coroner* McMahon a eu des entrevues avec plusieurs des échevins, qui semblent favorables au projet d'ériger un édifice qui contiendrait les bureaux de police, du *recorder*, la morgue et ceux du *coroner*. Dans ce but, il serait question de demander au gouvernement de fournir le site, dans le centre de la ville, ainsi qu'un subside ne dépassant pas un certain pourcentage du coût de la nouvelle construction. M. McMahon ajoute que tout porte à croire que le projet serait favorablement accueilli par le conseil. Il doit s'aboucher sous peu avec les ministres à ce sujet.

La mort de M. Georges E. Desbarats sera vivement regrettée à Montréal, où notre digne compatriote commandait des sympathies générales. Cette fin prématurée a pris par surprise ceux qui, tout dernièrement encore, ont eu l'occasion de rencontrer M. Desbarats. Il paraissait remis de sa longue maladie et avait repris un peu de sa bonne gaîté des anciens jours.

M. Desbarats a été un des plus actifs instruments du progrès du mouvement littéraire français dans notre province. Toujours bienveillant pour les jeunes, obligeant jusqu'à trop s'oublier lui-même parfois, littérateur d'un goût très sûr, il a donné la célébrité à bien des hommes et à des œuvres de valeur qui seraient probablement restés dans l'ombre sans lui. Le champ ouvert à la littérature franco-canadienne était étroit: M. Desbarats, autant que personne autre, en a élargi grandement les limites, grâce à ses excellentes relations avec tous les Canadiens-Français qui, il y a à peine quelques années, savaient tenir une plume.

Aussi mérite-t-il l'hommage d'une sympathique admiration et d'une vive reconnaissance de la part de nos compatriotes. Sa mémoire restera comme celle d'un des hommes de notre époque qui ont été le plus utiles à la race française dans la province de Québec.